

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES* | 25

- Analyser la fonction de travail de technicienne et de technicien en éducation spécialisée
- Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession
- Communiquer avec la clientèle au sein d'une équipe de travail
- Établir une relation d'aide
- Animer des groupes de clientèles et des équipes de travail
- Interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques
- Effectuer des interventions auprès des personnes en situation de crise
- Protéger son intégrité personnelle
- Porter assistance à une personne ayant besoin de soins
- Rechercher des ressources et des services dans la communauté
- Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne
- Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne
- Élaborer un plan d'intervention
- Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale
- Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle
- Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques
- Effectuer des interventions auprès de personnes âgées en perte d'autonomie
- Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de jeunes présentant des difficultés d'adaptation
- Effectuer des interventions de réadaptation auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale et de toxicomanie
- Effectuer des interventions auprès de jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage
- Effectuer des interventions auprès de personnes vivant l'exclusion sociale et des problématiques de violence
- Analyser les relations entre des phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation
- Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation
- Élaborer des activités de développement et des outils cliniques
- Effectuer des interventions auprès de personnes en processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle

* Certaines compétences spécifiques et/ou formations générales et complémentaires pourraient être reconnues par des substitutions ou des équivalences de formation créditée complétée et réussie dans une maison d'enseignement. Dans un tel cas, aucun frais ne s'applique.